

Secteur scolaire du collège : « Cachin » CHERBOURG - OCTEVILLE

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

commune de Cherbourg – Octeville partie limitée :

- à l'ouest : par l'avant-port, le bassin du Commerce, l'avenue J.Fr. Millet et l'avenue de Paris.

- au sud et à l'est : par les limites territoriales entre communes de Cherbourg-Octeville et La Glacerie et entre communes de Cherbourg-Octeville et Turlaville.

commune de Turlaville partie limitée :

- à l'ouest : par la limite territoriale entre commune de Cherbourg-Octeville et Turlaville.

- à l'est : par la rue P. Desprès, la rue de la République et une ligne artificielle entre l'intersection de la rue de la République avec la rue Général Leclerc et l'intersection du boulevard de l'Est avec la rue Jean Bouin.

- au sud : par une ligne artificielle entre l'intersection du boulevard de l'Est avec la rue Jean Bouin et le n°299 de la rue Fleming.